

Cours de moniteurs J+S Volleyball

Objectif	Formation de moniteur responsable d'un cours J+S Volleyball avec des enfants/adolescents, avec un accent sur le niveau débutant.
Contenus	Enseigner le jeu par le jeu. Principes d'enseignement, d'entraînement, de planification d'un cours J+S, principes d'animation, techniques d'entraîneur. Informations spécifiques à l'enfant/adolescent et sur la personnalité du moniteur. Tenir compte des différentes motricités fondamentales. Bases concernant la technique, la tactique et la condition physique.
Méthodes et formes sociales	Enseignement à dominante globale, mises en situations, travail avec partenaire ou de groupe, exposés, entretiens personnels.
Moyens didactiques	Manuel du moniteur, cassettes vidéo sur la passe du non-passeur (R. Hippolyte) et sur les techniques d'entraîneur (INSEP).
Public cible	Personnes qui aimeraient apprendre à connaître leur branche sportive pour s'occuper de débutants en vue de pratiquer un volley-loisir (animation) ou un volley-compétition (entraînement).
Conditions d'admission	Age: 18 ans (année civile). Nationalité: CH, FL Etrangers : si une activité ultérieure est prévue pour un organisateur suisse Connaissances gén.: expérience pratique dans la discipline sportive Activité: être prêt à exercer régulièrement une activité de moniteur Recommandation: coach J+S
Conditions particulières (doivent être remplies au début du cours)	- Avoir lu les règles de jeu du Volleyball (version FSVB ou FIVB). - S'être entraîné aux différentes techniques d'entraîneur (lancer, servir, attaquer) sur la base des infos reçues avec l'invitation au cours.
Durée	5 ou 6 jours (forme continue ou fractionnée) (cours fractionné : 6 jours)
Examen	Pratique: démonstration des fondamentaux (jeux) et techniques d'entraîneur réussi / non réussi
Qualification	Cours réussi : Le moniteur a suivi le module dans son intégralité, obtenu des résultats suffisants aux examens et est jugé apte à exercer sa fonction de moniteur de manière autonome.
Reconnaissance	Moniteur J+S Volleyball
Droit d'activité	Dans les disciplines sportives Volleyball et Gymnastique
Obligation de formation continue	Les moniteurs sont tenus de suivre un cours de formation continue (tous les 2 ans).